

**GROUPE FRANCE MUTUELLE** 

2021





# SOMMAIRE

1	LE 100% SANTÉ1
ı	A - QU'EST-CE QUE LE 100% SANTÉ
	LA LISIBILTÉ DES GARANTIES5
	A - LES OBJECTIFS
2	
/4	NOTRE OFFRE SANTÉ7
	A - GARANTIES
2	LES SERVICES13
	ELS SERVICES
	PROTECTION JURIDIQUE
	TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE18
	MGS ASSISTANCE



# **LE 100% SANTÉ**

# A - QU'EST - CE QUE LE 100% SANTÉ?

# ✓ LA RÉFORME

es personnes disposant d'une complémentaire santé pourront bénéficier d'un meilleur accès à des équipements de qualité en Optique, Audioprothèse et Dentaire. Les prestations entrant dans le panier 100% santé seront intégralement remboursées par l'Assurance Maladie et les complémentaires santé responsables avec zéro reste à charge pour l'assuré.





## DÉPENSE - REMBOURSEMENT = RESTE À CHARGE

C'est la somme qui reste à l'assuré une fois que la Sécurité Sociale et la complémentaire santé (mutuelle), ont effectué leurs remboursements.



# LES OBJECTIFS

- Donner l'accès à une offre de soins essentielle et de qualité sans reste à charge en optique, dentaire et audiologie
- Proposer un ensemble de prestations de soins bien défini et valoriser le conseil
- 3 Préserver une liberté de choix à l'adhérent



S'ils établissent un devis pour une offre n'entrant pas dans le panier 100% Santé, les professionnels de santé devront, en parallèle, proposer à l'assuré une alternative sans reste à charge du panier 100% Santé.



## **B-EN PRATIQUE**



## **OPTIQUE**

Les équipements concernés par le panier 100% santé sont :

- Montures aux normes Européennes
- Le choix entre 17 montures différentes pour les adultes et 10 pour les enfants
- Montures au prix inférieur ou égal à 30 €
- Verres pour tous les troubles visuels (obligatoirement amincis, anti-reflet et anti-rayure)





## **AUDIOLOGIE**

Les appareils concernés par le panier 100% santé sont :

- Tous les types d'appareils (contour d'oreille classique, contour à écouteur déporté, intra-auriculaire)
- Au moins 12 canaux de réglage et systèmes permettant l'amplification des sons extérieurs restitués à hauteur d'au moins 30 dB
- 30 jours minimum d'essai avant achat
- 4 ans de garantie
- Des prestations de suivi



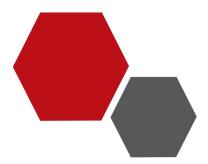
### **DENTAIRE**

Les prothèses concernées par le panier 100% santé sont :

- Couronnes métalliques (toute localisation)
- Couronnes céramiques monolithiques et céramo-métalliques sur les dents visibles
- Couronnes céramiques monolithiques zircones (incisives, canines)
- Inlays core et couronnes transitoires
- Bridges céramo-métalliques (incisives, canines)
- Bridges métalliques (toute localisation)
- Prothèses amovibles à base résine

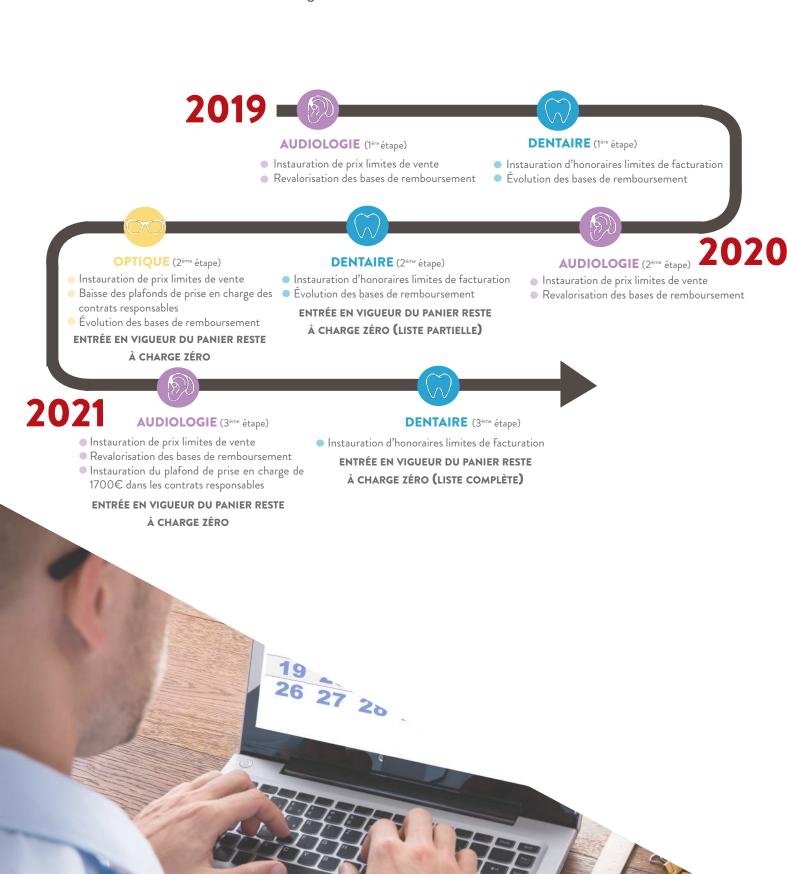






## **C-LE CALENDRIER**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019, les assurés bénéficient de paniers de mieux en mieux remboursés, jusqu'au remboursement total, sans reste à charge (RAC), à l'horizon 2021.



# LISIBILITÉ DES GARANTIES

e 14 février 2019, les représentants des principales fédérations d'organismes d'assurance maladie et l'UNOCAM (Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire) ont signé un « Engagement pour la lisibilité des garanties de complémentaire santé ». Cet engagement s'inscrit dans le cadre de la réforme du 100% santé. L'harmonisation des intitulés des garanties et la diffusion d'exemples de remboursement en euros auprès des prospects et des assurés entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

## **A-LES OBJECTIFS**

### Cet engagement porte sur deux axes :

- Mieux comprendre le contrat de complémentaire santé et les garanties souscrites
- Mieux évaluer leur niveau de couverture avec des exemples de remboursement en euros (montant de remboursement complémentaire et reste à charge éventuel après remboursement)

## **B-L'HARMONISATION DES LIBELLÉS**

L'harmonisation des libellés des principaux postes de garanties vont permettre aux assurés de comparer plus facilement les différents contrats des complémentaires santé afin qu'ils s'orientent vers des garanties correspondant à leurs besoins.

Tous les contrats se présentent sous une forme commune et intitulés identiques avec au moins 5 rubriques dont les libellés seront harmonisés. Elles peuvent être complétées par 5 autres grands postes de remboursements laissés au choix des organismes.





## C - EXEMPLES DE REMBOURSEMENT

En pratique une liste de 15 exemples de remboursement communs à tous les organismes de complémentaire santé va permettre aux assurés d'anticiper au mieux le reste à charge final sur différents types de soins. Cette liste, à valeur non contractuelle, permettra d'illustrer certains types de remboursements en faisant apparaître notamment la base du prix moyen national de l'acte, le remboursement de l'assurance maladie obligatoire, celui de l'assurance maladie complémentaire et le reste à charge éventuel.

Ces exemples participeront à une meilleure compréhension de la réforme dite 100% santé sur les postes optique, dentaire et audiologie.

Les exemples sont établis pour un profil-type: un patient adulte, sans exonération du ticket modérateur, respectant le parcours de soins coordonnés.









## A - GARANTIES

Garanties exprimées dans la limite des frais réellement engagés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale, excepté pour les prestaions exprimées en euros, en PMSS ou en frais réels. Sauf mentions contraires, les actes non pris en charge par la Sécurité sociale ne donnent pas lieu à un remboursement. Délivrées dans les limites fixées par l'article L.871-1 du code de la Sécurité sociale et par ses décrets d'application.

#### MCO<sub>1</sub>

Remboursement

Sinoraires médicaux méraliste et spécialiste - DPTM (1) tes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - DPTM (1) tes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - hors DPTM (1) tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1) tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1) tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1) tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1) tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1) tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1) tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1) tes dicaments  socrits mais non pris en charge par la Sécurité sociale (2) alyses et examens de laboratoire noraire paramédicaux terériel médical tes de transport tins à l'étranger  SSPITALISATION tonoraires tirurgien et anesthésiste - DPTM (1) tirurgien et anesthésiste - DPTM (1) tirurgien et anesthésiste - hors D	Sécurité sociale + Mutuelle  100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 10
Interaires médicaux Interaires médicaux Interaires médicaux Interaires et spécialiste - DPTM (1) Interaires et spécialiste - hors DPTM (1) Ites d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - DPTM (1) Ites d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - hors DPTM (1) Ites médicaux réalisés en cabinet - DPTM (1) Ites médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1) Ites médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1) Ites mais non pris en charge par la Sécurité sociale (12) Irialization pris en charge par la Sécurité sociale (12) Irialization pris en charge par la Sécurité sociale (12) Irialization pris en charge par la Sécurité sociale (12) Irialization pris en charge par la Sécurité sociale (12) Irialization pris en charge par la Sécurité sociale (12) Irialization pris en charge par la Sécurité sociale (12) Irialization pris en charge par la Sécurité sociale (12) Irialization pris en charge par la Sécurité sociale (12) Irialization pris en charge paramédicaux Irialization pris en charge paraméd	100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100%
méraliste et spécialiste - DPTM <sup>(1)</sup> méraliste et spécialiste - Nors DPTM <sup>(1)</sup> tes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - DPTM <sup>(1)</sup> tes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - hors DPTM <sup>(1)</sup> tes médicaux réalisés en cabinet - DPTM <sup>(1)</sup> tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM <sup>(1)</sup> déciaments déciaments sescrits mais non pris en charge par la Sécurité sociale <sup>(2)</sup> rfait pilule contraceptive non pris en charge par la Sécurité sociale <sup>(2)</sup> alyses et examens de laboratoire moraire paramédicaux tériel médical sis de transport sins à l'étranger  DSPITALISATION moraires irurgien et anesthésiste - DPTM <sup>(1)</sup> irurgien et anesthésiste - DPTM <sup>(1)</sup> irurgien et anesthésiste - DPTM <sup>(1)</sup> irurgien et anesthésiste - Nors DPTM <sup>(1)</sup> tricipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros rfait journalier hospitalier sans limitation de durée <sup>(3)</sup> sis de séjour ambre particulière médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation maternité par jour, sans limitation de durée accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation sis de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100%
tes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - DPTM (1)  tes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - hors DPTM (1)  tes médicaux réalisés en cabinet - DPTM (1)  tes médicaux réalisés en cabinet - DPTM (1)  tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1)  dicaments  secrits mais non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  rfait pilule contraceptive non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  alyses et examens de laboratoire  moraire paramédicaux  atériel médical  sis de transport  sins à l'étranger  DSPITALISATION  moraires  iirurgien et anesthésiste - DPTM (1)  rticipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros  frait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)  sis de séjour  ambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  sis de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 100%
tes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - DPTM (1)  tes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - hors DPTM (1)  tes médicaux réalisés en cabinet - DPTM (1)  édicaments  escrits mais non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  rfait pilule contraceptive non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  allyses et examens de laboratoire  noraire paramédicaux  stériel médical  sis de transport  ins à l'étranger  DSPITALISATION  noraires  iirurgien et anesthésiste - DPTM (1)  iirurgien et anesthésiste - hors DPTM (1)  ritricipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros  rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)  sis de séjour  ambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  sis de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% 100% 100% 100% 100% 100% 100%
tes d'imagerie, actes techniques médicaux et d'échographie - hors DPTM (1)  tes médicaux réalisés en cabinet - DPTM (1)  diciaments  escrits mais non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  rfait pilule contraceptive non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  alyses et examens de laboratoire  moraire paramédicaux  atériel médical  ais de transport  ins à l'étranger  DEPITALISATION  moraires  mirurgien et anesthésiste - DPTM (1)  irurgien et anesthésiste - hors DPTM (1)  ritricipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros  rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)  sis de séjour  ambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  iss de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% 100% 100% 100% 100% 100% 100% 1
tes médicaux réalisés en cabinet - DPTM (1)  tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1)  édicaments  secrits mais non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  rfait pilule contraceptive non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  allyses et examens de laboratoire  concraire paramédicaux  stériel médical  sis de transport  sins à l'étranger  DSPITALISATION  concraires  iirurgien et anesthésiste - DPTM (1)  ritrugien et anesthésiste - hors DPTM (1)  ritrugien et anesthésiste - hors DPTM (1)  ritrugien et anesthésister, actes techniques supérieurs à 120 euros  rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)  ais de séjour  sambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% 100% - - 100% 100% 100% 100% 100% 100% 24€ 100% Frais Réels
tes médicaux réalisés en cabinet - hors DPTM (1)  idicaments  secrits mais non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  rafait pilule contraceptive non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  allyses et examens de laboratoire  moraire paramédicaux  atériel médical  ais de transport  iniurgien et anesthésiste - DPTM (1)  ritricipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros  rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)  ais de séjour  ambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% 100% - - 100% 100% 100% 100% 100% 100% 24€ 100% Frais Réels
diciaments  ascrits mais non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  rfait pilule contraceptive non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  allyses et examens de laboratoire  conoraire paramédicaux  ais de transport  ins à l'étranger  DSPITALISATION  moraires  iirurgien et anesthésiste - DPTM (1)  iirurgien et anesthésiste - hors DPTM (1)  rticipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros  rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)  iis de séjour  nambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	- 100% 100% 100% 100% 100% 100% 24€ 100% Frais Réels
rfait pilule contraceptive non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  lalyses et examens de laboratoire  moraire paramédicaux  sis de transport  inis à l'étranger  DSPITALISATION  moraires  iirurgien et anesthésiste - DPTM (1)  rticipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros  rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)  ais de séjour  sambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation  iis de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% 100% 100% 100% 100% 100% 24€ 100% Frais Réels
rfait pilule contraceptive non pris en charge par la Sécurité sociale (2)  lalyses et examens de laboratoire  moraire paramédicaux  sis de transport  inis à l'étranger  DSPITALISATION  moraires  iirurgien et anesthésiste - DPTM (1)  rticipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros  rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)  ais de séjour  sambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation  iis de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% 100% 100% 100% 100% 100% 24€ 100% Frais Réels
alyses et examens de laboratoire  proraire paramédicaux  atériel médical  ais de transport  ais à l'étranger  DSPITALISATION  proraires  prirurgien et anesthésiste - DPTM (1)  prirurgien et anesthésiste - hors DPTM (1)  riticipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros  rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)  ais de séjour  nambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation  ENTAIRE	100% 100% 100% 100% 100% 100% 24€ 100% Frais Réels
artériel médical ais de transport ains à l'étranger  DSPITALISATION  Interpret et anesthésiste - DPTM (1)  Interpret et anesthésiste - hors DPTM (1)  Interpret et anesthésiste - bors DPTM (1)  Interpret et anesthésiste - bors DPTM (1)  Interpret et anesthésiste - bors DPTM (1)  Interpret et anesthésiste - DPTM (	100% 100% 100% 100% 100% 100% 24€ 100% Frais Réels
atériel médical ais de transport ains à l'étranger  DSPITALISATION  Interpret de la mesthésiste - DPTM (1)  Interpret de la mesthésiste - hors DPTM (1)  Interpret de la mesthésiste - DPTM (1)  In	100% 100% 100% 100% 24€ 100% Frais Réels
ins à l'étranger  DSPITALISATION  Interpret et anesthésiste - DPTM (1)  Interpret et anesthésiste - hors DPTM (1)  Interpret et anesthésiste -	100% 100% 100% 24 € 100% Frais Réels
ins à l'étranger  DSPITALISATION  Interpret et anesthésiste - DPTM (1)  Interpret et anesthésiste - hors DPTM (1)  Interpret et anesthésiste -	100% 100% 24 € 100% Frais Réels
DSPITALISATION  Interpretation of the state	100% 24 € 100% Frais Réels
irurgien et anesthésiste - DPTM (1) irurgien et anesthésiste - hors DPTM (1) rticipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros  rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3) ais de séjour nambre particulière médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation maternité par jour, sans limitation de durée accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% 24 € 100% Frais Réels
iriurgien et anesthésiste - hors DPTM (1) rticipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3) ais de séjour sambre particulière médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation maternité par jour, sans limitation de durée accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% 24 € 100% Frais Réels
iriurgien et anesthésiste - hors DPTM (1) rticipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3) ais de séjour sambre particulière médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation maternité par jour, sans limitation de durée accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	24 € 100% Frais Réels
rticipation forfaitaire, actes techniques supérieurs à 120 euros  rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3)  ais de séjour  ambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	100% Frais Réels
rfait journalier hospitalier sans limitation de durée (3) ais de séjour ambre particulière médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation maternité par jour, sans limitation de durée accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation	
mambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation  ENTAIRE	100%
mambre particulière  médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation  maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation  ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation  ENTAIRE	-
médecine ou chirurgie par jour, 30 jours par hospitalisation maternité par jour, sans limitation de durée accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation ENTAIRE	-
maternité par jour, sans limitation de durée  accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation  NTAIRE	
accompagnant Enfant agé de - de 12 ans, par jour, 20 jours par hospitalisation ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation NTAIRE	-
ais de location de TV par jour limité à 72 € par hospitalisation ENTAIRE	-
ENTAIRE CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROP	-
ins et prothèses 100% santé <sup>(4)</sup>	Sans reste à charge
ins (panier à tarifs libres ou maîtrisés)	100%
othèses (paniers à tarifs libres ou maîtrisés) par prothèse, y compris Inlay/Onlay*	150%
on pris en charge par la Sécurité sociale	-
plantologie par implant*	-
ifond annuel* prothèses et implants (au-delà remboursement du seul ticket modérateur)	1550€
thodontie	
se en charge par la Sécurité sociale sur la base d'un semestre	150%
on prise en charge par la Sécurité sociale, par semestre	-
PTIQUE	
uipement 100% santé <sup>(4)</sup>	Sans reste à charge
onture et verres <sup>(5)</sup> (remboursement monture limité à 100 €)	
onture + 2 verres simples	140 €
onture + 1 verre simple + 1 verre complexe	170 €
onture + 1 verre simple + 1 verre très complexe	190 €
onture + 2 verres complexes	200€
onture + 1 verre complexe + 1 verre très complexe	220 €
onture + 2 verres très complexes	240 €
ntilles	
ses en charge par la Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	Sécurité sociale + 50 €
on prises en charge par la Sécurité sociale <sup>(2)</sup>	50€
irurgie réfractive non prise en charge par la Sécurité sociale, par œil	-
DES AUDITIVES	
uipement 100% santé à partir de l'application du dispositif en 2021 (4)	Sans reste à charge
dio-prothèses participation par appareil	100%
JRES THERMALES	
re thermale	-
REVENTION	
on prise en charge par la Sécurité sociale	
téopathe, étiopathe, acupuncteur, homéopathe, sophrologue, sexologue, diététicien, chiropracteur, pédicure, podologue, tabacologue,	-
/chomotricien, psychologue, ergologue par acte	22 6
téodensitométrie osseuse par examen	23 € 20 €
ccins <sup>(2)</sup>	20 €
sistance (7)	Incluse
	Incluse
éconsultation médicale (7)	1 1
éconsultation médicale (7)  otection juridique santé (7)  IRTICIPATIONS	Incluse

(1) Le DPTM (dispositif de pratique tarifaire maîtrisée) regroupe l'OPTAM (Option pratique tarifaire maîtrisée) et l'OPTAM-CO pour les chirurgiens et les obstétriciens. Ce dispositif signé en d'honoraires et à une amélioration du remboursement par la Sécurité sociale et par la mutuelle. Pour savoir si votre médecin a pris part à ce dispositif, connectez-vous sur le site http://annuaille. Pour savoir si votre médecin a pris part à ce dispositif, connectez-vous sur le site http://annuaille. Carte par pris en charge au sein des établissements médico-sociaux. (4) Tels que définis réglementairement. Le 100% Santé à charge, après remboursement de l'Assurance maladie et de la mutuelle. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dat de garantie choisi à la ou aux ligne(s) suivante(s). (5) Les montants de remboursements couvrent les frais d'acquisition engagés, par période de prise en charge de 2 ans pour un équipement carte maladie. Le délai entre deux prises en charge peut être réduit dans les conditions définies dans le règlement mutualiste ou la notice d'information. Verres simples : verres simples foyer dont égal +4,00; ou dont la sphère est positive et dont la somme « sphère + cylindre » est inférieure ou égale à 6,00. Verres complexes : tous les autres verres. (6) Pour la chiropraxie et l'ostéop femmes inscrits au fichier ADELI. Pour l'acupuncture, prise en charge uniquement des soins réalisés par les praticiens reconnus en tant que médecins, selon l'article L.4111-1 du Code de la Sa les praticiens inscrits au Registre National des Etiopathes (RNE). (7) Voir conditions de la fiche d'information ou la notice d'information relative au contrat et remise lors de l'adhésion. Ce de la Sa les praticiens inscrits au Registre National des Etiopathes (RNE).

#### MCO<sub>2</sub>

#### MCO3

Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle	Remboursement Sécurité sociale + Mutuelle			
130%	200%			
110%	180%			
130%	200%			
110%	180%			
130%	200%			
110%	180%			
100%	100%			
	30€			
-				
50 €	50 €			
130%	200%			
130%	200%			
130%	200%			
100%	100%			
100%	100%			
130%	200%			
110%	180%			
24 €	24 €			
100% Frais Réels	100% Frais Réels			
100%	100%			
100%	100%			
50€	70 €			
50€	70 €			
-	20 €			
-	2€			
Sans reste à charge	Sans reste à charge			
100%	100%			
250%	400%			
-	400€			
1550€	2 000 €			
200%	250%			
-	400€			
Sans reste à charge	Sans reste à charge			
8	8			
190 €	350€			
210 €	400€			
230 €	430€			
230 €	450 €			
250 €	480 €			
270 €	510 €			
66 16 11 400 0	64 14 11 450.0			
Sécurité sociale + 100 €	Sécurité sociale + 150 €			
100€	150 €			
-	350 €			
Sans reste à charge	Sans reste à charge			
130%	200%			
-	100%			
30 € (forfait 90 € / an)	50 € (forfait 150 € / an)			
23 €	23 €			
20 €	50€			
Incluse	Incluse			
Incluse	Incluse			
Incluse	Incluse			
e	250€			

re l'assurance maladie et des médecins engage à une limitation des dépassements iresante.ameli.fr

vous permet de bénéficier d'un panier de soins sans reste ns ce panier, les remboursements se feront selon le niveau omposé de 2 verres et d'une monture. Ils incluent la participation de l'assurance la sphère est comprise entre -6,00 et -0,00 et dont le cylindre est inférieur ou athie, prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens ou sagesnté publique. Pour l'étiopathie, prise en charge uniquement des soins réalisés par soument est également disponible sur simple demande.



## **EXEMPLES DE REMBOURSEMENT**

Ces exemples de remboursement respectent l'engagement de lisibilité des garanties défini par l'Union Nationale des Organismes d'Assurance Maladie Complémentaire (UNOCAM). Ils expliquent de façon claire et précise les modalités de remboursements de la Sécurité sociale et de la Mutuelle.

Le remboursement de la Mutuelle est indiqué en fonction du prix moyen pratiqué, il est donc possible, selon votre garantie, que la prise en charge soit supérieure. Ces exemples s'appliquent au 1er Janvier 2021 et sont à titre indicatif.

SOINS COURANTS								
ACTES MÉDICAUX	NIVEAUX DE GARANTIE	TARIF SÉCURITÉ SOCIALE (BR)	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	REMBOURSEMENT FRANCE MUTUELLE	TOTAL	RESTE À CHARGE		
CONSULTATION D'UN MÉDECIN TRAITANT	MCO1	25,00€	16,50 €	7,50 €	24,00€	1,00€		
GÉNÉRALISTE SANS DÉPASSEMENT D'HONORAIRES*	MCO2	25,00€	16,50 €	7,50 €	24,00€	1,00€		
Prix moyen pratiqué : 25,00 €	мсоз	25,00 €	16,50 €	7,50 €	24,00€	1,00€		
CONSULTATION D'UN MÉDECIN SPÉCIALISTE	MCO1	30,00€	20,00€	9,00€	29,00€	1,00€		
EN GYNÉCOLOGIE SANS DÉPASSEMENT D'HONORAIRES *	MCO2	30,00€	20,00€	9,00€	29,00€	1,00€		
Prix moyen pratiqué : 30,00 €	мсоз	30,00€	20,00€	9,00€	29,00€	1,00€		
CONSULTATION D'UN MÉDECIN SPÉCIALISTE	MCO1	30,00€	20,00€	9,00€	29,00€	15,00 €		
EN GYNÉCOLOGIE AVEC DÉPASSEMENT D'HONORAIRES MAITRISÉS DPTM*	MCO2	30,00€	20,00€	18,00€	38,00€	6,00€		
Prix moyen pratiqué : 44,00 €	мсоз	30,00€	20,00€	23,00€	43,00€	1,00€		
CONSULTATION D'UN MÉDECIN SPÉCIALISTE	MCO1	23,00€	15,10 €	6,90€	22,00€	34,00€		
EN GYNÉCOLOGIE AVEC DÉPASSEMENT D'HONORAIRES LIBRES HORS DPTM	MCO2	23,00€	15,10 €	9,20 €	24,30 €	31,70 €		
Prix moyen pratiqué : 56,00 €	мсоз	23,00 €	15,10 €	25,30 €	40,40€	15,60 €		
HOSPITALISATION								
ACTES MÉDICAUX	NIVEAUX DE GARANTIE	TARIF SÉCURITÉ SOCIALE (BR)	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	REMBOURSEMENT FRANCE MUTUELLE	TOTAL	RESTE À CHARGE		
	MCO1	20,00€	0,00€	20,00€	20,00€	0,00€		
FORFAIT JOURNALIER  Prix moyen pratiqué : 20,00 €	MCO2	20,00€	0,00€	20,00€	20,00€	0,00€		
7. 1 1	мсоз	20,00€	0,00€	20,00€	20,00€	0,00€		
HONORAIRES DU CHIRURGIEN	MCO1	271,70 €	247,70 €	24,00€	271,70 €	83,30 €		
AVEC DEPASSEMENT D'HONORAIRES MAITRISÉS DPTM POUR UNE OPÉRATION CHIRURGICALE DE LA CATARACTE	MCO2	271,70 €	247,70 €	105,51€	353,21€	1,79 €		
Prix moyen pratiqué : 355,00 €	мсоз	271,70 €	247,70 €	107,30 €	355,00€	0,00€		
HONORAIRES DU CHIRURGIEN	MCO1	271,70 €	247,70 €	24,00€	271,70 €	159,30 €		
AVEC DÉPASSEMENT D'HONORAIRES LIRES HORS DPTM POUR UNE OPÉRATION CHIRURGICALE DE LA CATARACTE	MCO2	271,70 €	247,70 €	51,17 €	298,87€	132,13 €		
Prix moyen pratiqué : 431,00 €	мсоз	271,70 €	247,70 €	183,30 €	431,00€	0,00€		

		DENTAIRE				
ACTES MÉDICAUX	NIVEAUX DE GARANTIE	TARIF SÉCURITÉ SOCIALE (BR)	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	REMBOURSEMENT FRANCE MUTUELLE	TOTAL	RESTE À CHARGE
	MCO1	28,92€	20,24€	8,68€	28,92€	0,00€
SOINS DENTAIRES DÉTARTRAGE	MCO2	28,92€	20,24€	8,68€	28,92€	0,00€
Prix moyen pratiqué : 28,92 €	мсоз	28,92€	20,24€	8,68€	28,92€	0,00€
PROTHÈSES DENTAIRES ACCEPTÉES	MCO1	120,00€	84,00€	416,00€	500,00€	0,00€
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES	MCO2	120,00€	84,00 €	416,00€	500,00€	0,00€
ET PREMIÈRES PRÉ-MOLAIRES Prix moyen pratiqué : 500,00 €	мсоз	120,00€	84,00€	416,00€	500,00€	0,00€
PROTHÈSES DENTAIRES ACCEPTÉES	MCO1	120,00€	84,00€	96,00€	180,00€	358,70 €
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR DEUXIÈMES PRÉ-MOLAIRES	MCO2	120,00€	84,00€	216,00€	300,00€	238,70 €
Prix moyen pratiqué : 538,70€	мсоз	120,00€	84,00€	396,00€	480,00€	58,70 €
PROTHÈSES DENTAIRES ACCEPTÉES	MCO1	107,50 €	75,25 €	86,00€	161,25 €	377,45 €
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	MCO2	107,50 €	75,25 €	193,50 €	268,75€	269,95€
Prix moyen pratiqué : 538,70€	мсоз	107,50 €	75,25 €	354,75 €	430,00€	108,70 €
	$\infty$	OPTIQUE				
ACTES MÉDICAUX	NIVEAUX DE GARANTIE	TARIF SÉCURITÉ SOCIALE (BR)	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	REMBOURSEMENT FRANCE MUTUELLE	TOTAL	RESTE À CHARGE
EQUIPEMENT OPTIQUE DE CLASSE A	MCO1	37,50 €	22,50 €	102,50 €	125,00€	0,00€
( MONTURE + VERRES)  DE VERRES UNIFOCAUX	MCO2	37,50 €	22,50 €	102,50 €	125,00€	0,00€
Prix moyen pratiqué : 125,00 €	мсоз	37,50 €	22,50 €	102,50 €	125,00€	0,00€
	MCO1	0,15 €	0,09€	139,91€	140,00€	205,00€
EQUIPEMENT OPTIQUE DE CLASSE B (MONTURE + VERRES) DE VERRES UNIFOCAUX	MCO2	0,15 €	0,09€	189,91€	190,00€	155,00 €
Prix moyen pratiqué : 345,00 €	мсоз	0,15 €	0,09€	344,91 €	345,00€	0,00€
	(S) AI	DES AUDITI	VES			
ACTES MÉDICAUX	NIVEAUX DE GARANTIE	TARIF SÉCURITÉ SOCIALE (BR)	REMBOURSEMENT ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE	REMBOURSEMENT FRANCE MUTUELLE	TOTAL	RESTE À CHARGE
AIRE AUDITMEDICAL COLORS	MCO1	400,00€	240,00€	710,00€	950,00€	0,00€
AIDE AUDITIVE DE CLASSE I  (PAR OREILLE)	MCO2	400,00€	240,00€	710,00€	950,00€	0,00€
Prix moyen pratiqué : 950,00 €	мсоз	400,00€	240,00€	710,00€	950,00€	0,00€
	MCO1	400,00€	240,00 €	160,00€	400,00€	1 076,00
AIDE AUDITIVE DE CLASSE II (PAR OREILLE)	MCO2	400,00€	240,00€	280,00€	520,00€	956,00 €
Prix moyen pratiqué :1 476,00 €	мсоз	400,00€	240,00€	560,00€	800,00€	676,00 €

Base de calcul du remboursement de la Sécurité sociale au 01/01/2021 \*la franchise de 1 € est non prise en charge par la Sécurité sociale







«100% santé» Un reste à charge nul après l'intervention combinée de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance maladie complémentaire. Pour plus de détail retrouvez notre guide 100% santé sur notre site internet www.francemutuelle.fr

	MCO1 MCO2		MCO3			
	< ou égal à -30 ans					
Adhérent seul	29,66 €	47,92€	76,62€			
Adhérent + 1 enfant	43,64 €	78,34 €	119,64 €			
Adhérent + 2 enfants et +	56,25 €	107,28 €	139,64 €			
Couple	53,21€	94,97€	150,42€			
Famille	66,58 €	133,62 €	189,18 €			
	De 30 à 70 ans					
Adhérent seul	48,35 €	67,67 €	100,54 €			
Adhérent + 1 enfant	75,22€	105,04€	153,63 €			
Adhérent + 2 enfants et +	83,38 €	115,79 €	179,09 €			
Couple	94,45€	132,72 €	184,72 €			
Famille	133,95 €	167,80 €	225,18 €			
		Au delà de 70 ans				
Adhérent seul	53,17 €	74,42€	114,28 €			
Adhérent + 1 enfant	82,75 €	110,81€	176,68 €			
Adhérent + 2 enfants et +	91,74 €	127,35 €	205,80 €			
Couple	104,18 €	145,91 €	212,45 €			
Famille	147,34 €	184,58 €	258,92 €			

#### LES DOCUMENTS À NOUS FOURNIR:

- 1 le bulletin de souscription en inscrivant le choix de votre contrat, MCO1, MCO2 ou MCO3, le nom des personnes que vous souhaitez voir bénéficier des garanties, sans oublier de le dater et signer en bas à gauche.
- 2 La photocopie de l'attestation de la carte vitale du souscripteur ainsi que celle de chaque ayant droit à inscrire ayant son propre numéro de Sécurité Sociale (ce document permet de mettre en place la télétransmission avec votre centre de sécurité sociale et d'accélérer ainsi vos remboursements).
- 3 Un chèque à l'ordre de MGS représentant le montant de votre 1ère mensualité. \*
- 4 Un mandat de prélèvement SEPA (complété et signé) accompagné de votre relevé d'identité bancaire (R.I.B.). Excepté les comptes d'épargne Livret A. \*
- 5 Le certificat de scolarité de vos enfants âgés de plus de 16 ans sachant que les enfants étudiants ou en apprentissage sont maintenus sur le dossier parental jusqu'à l'année de leurs 25 ans.
- 6 la photocopie recto-verso de votre Carte Nationale d'Identité.
- 7 un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

#### LES DOCUMENTS À CONSERVER :

Le 2ème volet du bulletin de souscription, les statuts, le règlement intérieur et le règlement Mutualiste.

#### Date d'effet de la souscription :

L'adhésion est effective au 1er jour du mois civil suivant la réception du bulletin de souscription par la mutuelle sous réserve du paiement de la cotisation.

#### L'ensemble de votre dossier d'inscription est à remettre à la

Mutuelle Générale Santé Un cachet du CCAS doit être apposé sur le bulletin de souscription



# PROTECTION JURIDIQUE

Face à une agression, une erreur médicale ou encore une atteinte à votre intégrité morale, les particuliers se retrouvent très souvent seuls face à l'auteur responsable de leur préjudice. La MGS a mis en place un partenariat avec Cfdp, assureur de protection juridique, indépendant, et présent à vos côtés, afin de vous apporter la protection fondamentale pour obtenir des informations juridiques et vous permettre d'exercer votre recours et obtenir l'indemnisation à laquelle vous pouvez prétendre.





#### L'EXPERTISE

Les équipes locales de Cfdp, autonomes, avec une forte implication auprès des acteurs locaux du droit, détiennent un réel savoir-faire dans la gestion des relations avec les assurés.



### L'INDÉPENDANCE

Cfdp est la seule compagnie de Protection Juridique indépendante sur le marché français, Cette indépendance permet une liberté d'action, une impartialité dans la gestion des litiges, garant de la satisfaction des courtiers et des assurés.

#### LA PROXIMITÉ

Implanté localement dans 40 villes, Cfdp se caractérise par sa proximité, pour défendre au mieux les intérêts de ses assurés et gérer les litiges de façon personnalisée.



# QU'EST-CE QUE LA PROTECTION JURIDIQUE ?

L'assurance de Protection Juridique vous apporte une information juridique, vous protège des litiges dans le cadre de votre vie privée ou professionnelle et défend vos intérêts devant les tribunaux, que ce soit en défense ou en recours. Nos juristes de proximité vous apportent au quotidien de l'information, assurent le règlement de vos litiges dans un cadre amiable. Enfin si une procédure judiciaire est nécessaire, nous intervenons en règlement des frais de justice et honoraires de votre avocat.



Pour nous faire part de votre litige, vous pouvez vous adresser directement à votre mutuelle qui nous transmettra les éléments. Vous pouvez également prendre directement contact avec votre délégation de proximité. A réception des éléments un juriste de Cfdp Assurances, qui vous sera dédié tout au long de la gestion du dossier, prendra votre contact pour élaborer ensemble, la stratégie à mettre en œuvre afin de favoriser un règlement rapide et favorable.

Par téléphone : 04 69 84 20 50

Par mail: gfm@cfdp.fr

Pensez à communiquer votre numéro d'adhérent



## **ASSISTANCE AU QUOTIDIEN**



Parce que les aléas de la vie dépassent quelquefois le simple cadre d'une complémentaire santé, pour être au plus près de vos préoccupations et vous apporter aide et conseil, Groupe France Mutuelle vous offre une assistance au quotidien incluse à votre contrat santé sans coût supplémentaire.

## **QU'EST CE QUE L'ASSISTANCE?**

L'assistance met en place des prestations en nature pour aider les adhérents qui rencontrent des difficultés.

L'assistance est temporaire, elle a pour objectif de donner un peu de temps aux adhérents pour s'organiser et trouver des solutions pérennes. Il ne s'agit pas de confort.

- Un pôle de chargés d'assistance médico-sociaux
- Un pôle social
- Un pôle infirmier

- Un pôle médecin
- Des collaborateurs emploi /retraite
- Des collaborateurs en psychologie



#### **BESOIN D'ASSISTANCE?**

Contactez-nous 24h/24 et 7j/7 au 01 40 25 53 37 Veuillez nous indiquer votre numéro d'adhérent



## CONSEIL SANTÉ

- Aide à la compréhension d'un symptôme
- Information sur l'achat d'un médicament sans ordonnance
- Questions générales relatives à la santé
- Information sur les médecines alternatives
- Aide à la gestion de la douleur
- Informations préventives sur les facteurs à risques



## SERVICE À LA PERSONNE

- Information sur les services à la personne
- Mise en relation avec des prestataires du réseau Mondial Assistance



### **CONSEIL SOCIAL**

- Evaluation de la situation globale du bénéficiaire
- Orientation vers les aides et dispositifs de droit commun appropriés à la situation
- Assistance par la mise en place des prestations prévues par le contrat



# INFORMATIONS JURIDIQUES, ADMINISTRATIVES ET PRATIQUES

- Fiscalité / Justice
- Défense / Assurance
- Mariage / Divorce
- Succession / Achat
- Démarches administratives
- Informations spécialisées pour les malvoyants

#### PRESTATION D'ASSISTANCE



## **HOSPITALISATION**

- Hospitalisation ambulatoire
- Hospitalisation >24h ou immobilisation
- Affection de longue durée
- En cas de dépendance



#### **FAMILLE**

- Pendant la grossesse
- A la naissance
- Après la naissance



#### VOYAGE

- Rapatriement du bénéficiaire
- Transfert d'un proche
- Assistance en cas de décès



# TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE



L'équipe médicale de Médecin Direct intervient comme un élément clé dans le parcours de soins et soutient la médecine de terrain. Elle conseille, oriente, prévient, rassure, alerte, corrige, aide à accepter un traitement, apporte son soutien professionnel à un patient et si besoin, peut délivrer diagnostic et une ordonnance. Dans tous les cas, les informations médicales échangées avec les médecins restent strictement confidentielles.

## Qu'est-ce que la téléconsultation médicale?

La téléconsultation a pour objet de permettre à un professionnel médical d'effectuer une consultation à distance à un patient.

## Une plateforme intuitive, simple et sécurisée!

#### 1. Je décris mes symptômes

Je décris mes symptômes avec précision. Éruptions cutanées, maux de tête, fièvre, douleurs, grain de beauté...

## 2. J'échange avec un médecin

J'échange avec un médecin spécialiste ou généraliste.

Par écrit, téléphone ou visio : je suis libre de choisir.



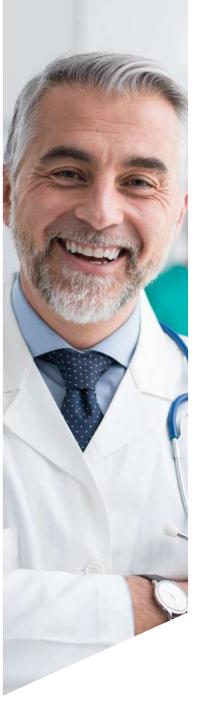
#### 3. J'obtiens diagnostic et ordonnance

J'obtiens un diagnostic et une ordonnance, valable en France comme à l'étranger.

### 4. Je suis suivi après la consultation

Si nécessaire, je bénéficie d'un suivi médical personnalisé.

Par un médecin généraliste ou spécialiste, selon le cas.



## Les plus de MédecinDirect

- Une expertise de plus de 10 ans sur le marché de la télémédecine
- Un service pris en charge à 100 % pour tous les adhérents de Groupe France Mutuelle
- Des consultations à distance avec des médecins français généralistes et spécialistes (plus de 30 spécialités) inscrits au Conseil National de l'Ordre des Médecins
- Une assistance technique et médicale par téléphone (un opérateur guide l'utilisateur pour l'aider à s'inscrire et ou consulter un médecin)
- Un accompagnement médical complémentaire avant ou après une consultation
- Trois canaux de communication avec le médecin : écrit, téléphone et visio.

## Dans quel(s) cas utiliser MédecinDirect?

Vous hésitez à vacciner votre enfant contre la grippe et souhaitez plus d'informations? Un médecin généraliste vous informe et répond à vos questions.

Un grain de beauté vous paraît suspect mais vous devez attendre 3 mois pour voir un dermatologue?

Envoyez une photo à l'un des spécialistes de MédecinDirect et échangez avec lui sur la nécessité de consulter.

Vous partez en voyage avec votre famille et souhaitez connaître les précautions médicales à prendre?

Un généraliste ou un médecin du voyage vous donnera les bonnes consignes à suivre pour voyager en toute sérénité.

Pour bénéficier d'une consultation médicale à distance contacter le service Médecin Direct au :



**Par téléphone :** 09 78 46 70 50

Pensez à communiquer votre numéro d'adhérent



# **RÉSEAU DE SOINS BE - OPTILYS**

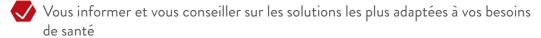


vec Groupe France Mutuelle, vous accédez à un réseau de professionnels de santé qui vous proposent des produits et services de qualité à des tarifs encadrés en optique et en audioprothèse.

#### NOS ENGAGEMENTS







#### **NOS PLUS VALUES**



#### **OPTIQUE**



5050 opticiens partenaires proches de chez vous

## Le choix de la qualité

L'accès aux meilleurs verres du marché : Essilor, Zeiss, Nikon, Seiko et d'autres grandes marques.

## Le choix du prix

Des prix négociés pour vous

## Le choix du service

Garantie adaptation, garantie casse, certificat d'origine des produits, tiers payant systématique.



#### **AUDIOPROTHÈSE**



#### 🖊 Le choix de la notoriété

760 centres d'audition partenaires sur plus de 90 départements

## Le choix du budget

- Des prix négociés pour vous avec 4 gammes d'appareils auditifs à moins 15% par rapport au prix pratiqué en moyenne
- Une garantie de 4 ans avec un tarif préférentiel
- De moins 10 à moins 15% sur les accessoires, piles, produits d'entretien
- Tiers payant et facilités de paiement

## Le choix de la confiance

- L'acces aux meilleurs appareils auditifs, tel que Siemens, Sonic, Rexton, Widex.
- La qualité de votre retour à l'écoute garanti avec un bilan auditif un accompagnement dans le choix de la meilleure solution, l'ajustement de l'appareil à votre besoin et un suivi illimité de l'appareil auditif.



